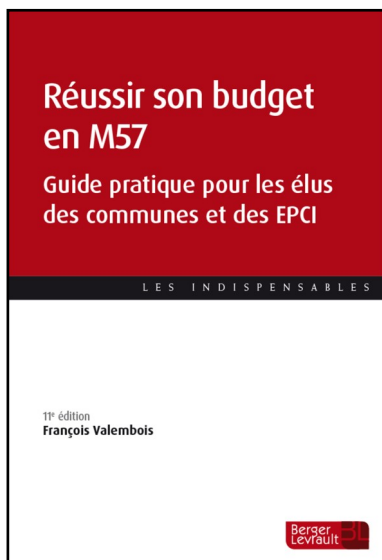


Réussir son budget en M57

Guide pratique pour les élus des communes et des EPCI

De François Valembois



Parution : 15 août 2023

Collection : Les indispensables

Broché : 682 p. | 16 x 24 cm

Prix : 55 € TTC

Réf. 121920

ISBN : 978-2-7013-2261-2

Un manuel pour maîtriser l'élaboration budgétaire des collectivités locales

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 impose de bien connaître les modifications apportées, de comprendre les innovations offertes et de respecter de nouvelles obligations lors de l'élaboration du budget.

La construction budgétaire est une mécanique très encadrée dont la mise en œuvre peut paraître difficile, tant les normes et règles sont nombreuses.

Parce que le budget est l'instrument incontournable de toute politique locale, les élus et plus particulièrement les maires et présidents d'EPCI doivent comprendre et maîtriser toutes les étapes de ce processus. Ils sont alors en mesure de dialoguer de manière constructive avec l'administration, de partager ce travail avec leur majorité, de le défendre devant l'opposition et d'en rendre compte auprès des habitants.

Ce guide pratique situe les collectivités territoriales dans leur environnement financier et décrit le chemin budgétaire à parcourir, depuis les principes de l'élaboration du budget jusqu'à son vote et son contrôle. Il mobilise de nombreux exemples et conseils pour que tout élu local ou fonctionnaire territorial se sente rapidement à l'aise, quelles que soient ses connaissances préalables.

Cette 11^e édition présente et explique les principales opérations rendues nécessaires par la bascule, le 1^{er} janvier 2024, de toutes les collectivités locales au référentiel budgétaire et comptable M57, ainsi que les nouveautés apportées par cette instruction dans le processus budgétaire.

L'ouvrage est également à jour des textes parus jusqu'au 1^{er} juillet 2024, s'agissant en particulier des dispositions en vigueur pour les différentes dotations locales.

À propos de l'auteur

François Valembois est administrateur territorial général, diplômé d'économie et de gestion, et titulaire d'un DESS en droit des collectivités locales. Il a exercé des fonctions de sous-préfet et de directeur général des services de grandes collectivités. Il est agrée par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.

Sommaire

Chapitre introductif

Partie 1 – Connaître l'environnement financier des collectivités territoriales

Chapitre 1 – Distinguer les collectivités territoriales et leurs groupements

Chapitre 2 – Utiliser les différentes comptabilités et instructions comptables

Chapitre 3 – Basculer en M57 : les principales opérations

Partie 2 – Présenter le budget en sections, chapitres et articles

Chapitre 1 – Prévoir et autoriser les dépenses et les recettes de l'année

Chapitre 2 – Comprendre le principe des sections

Chapitre 3 – Distinguer le classement par nature du classement par fonction

Chapitre 4 – Diviser le budget en chapitres et articles

Chapitre 5 – Pratiquer la fongibilité des crédits

Chapitre 6 – Différencier les opérations réelles et les opérations d'ordre

Chapitre 7 – Manier les différents documents budgétaires

Partie 3 – Respecter les grands principes budgétaires

Chapitre 1 – Le principe de l'annualité

Chapitre 2 – Le principe de l'antériorité

Chapitre 3 – Le principe de l'unité

Chapitre 4 – Le principe de l'universalité

Chapitre 5 – Le principe de spécialité

Chapitre 6 – Le principe de l'équilibre

Partie 4 – Estimer les dépenses et les recettes de l'exercice

Chapitre 1 – Recenser les informations indispensables

Chapitre 2 – Rechercher des financements

Chapitre 3 – Choisir une politique budgétaire

Chapitre 4 – Mettre en forme le document budgétaire

Chapitre 5 – Rechercher des marges de manœuvre

Partie 5 – Faire preuve de prudence : amortir et provisionner.

Chapitre 1 – comment amortir ?

Chapitre 2 – À quel niveau provisionner ?

Partie 6 – Voter le budget

Chapitre 1 – Donner aux conseillers municipaux les informations nécessaires au vote du budget

Chapitre 2 – Organiser le vote

Chapitre 3 – Après le vote : rendre le budget exécutoire

Partie 7 – Accompagner le contrôle du budget

Chapitre 1 – Distinguer le contrôle de légalité du contrôle budgétaire

Chapitre 2 – Le budget primitif n'est pas adopté dans les délais

Chapitre 3 – Le budget n'est pas adopté en équilibre réel

Chapitre 4 – Le compte administratif n'est pas adopté dans les délais ou il laisse apparaître un déficit

Chapitre 5 – Les dépenses obligatoires ne sont pas prévues

Partie 8 – Établir le compte administratif

Conclusion

Glossaire

Liste des abréviations

Index

Table des matières